

Développer et mettre en œuvre les compétences spécifiques en prévention et santé au travail dans les missions d'un infirmier

RS7519 · RS · Publiée

L'essentiel

Code(s) NSF	331
Formacode(s)	42866, 43448
Type d'enregistrement	Enregistrement sur demande
Date d'enregistrement	27/02/2026
Date d'échéance	27/02/2029

Certificateur(s)

- UNIVERSITE CLAUDE BERNARD LYON 1 · SIRET : 19691774400019
- UNIVERSITE D'ANGERS · SIRET : 19490970100303
- UNIVERSITE DE BORDEAUX · SIRET : 13001835100010
- UNIVERSITE GRENOBLE ALPES · SIRET : 13002608100013
- UNIVERSITE DE ROUEN NORMANDIE · SIRET : 19761904200017
- UNIVERSITE DE CAEN NORMANDIE · SIRET : 19141408500016
- UNIVERSITE JEAN MONNET (EPSCP) · SIRET : 93850168100010
- UNIVERSITE DE BREST · SIRET : 94129831700012

Résumé de la certification

OBJECTIFS ET CONTEXTE

La nécessité de former des infirmiers en santé au travail s'impose aujourd'hui comme une priorité stratégique pour les entreprises, les acteurs publics et les branches professionnelles. Plusieurs sources concordantes – notamment le rapport de l'OPCO Santé (2023) et l'enquête BMO de Pôle emploi (2024) – classent ce métier parmi les professions en tension. La pénurie de médecins du travail renforce cette demande, en transférant une part croissante des missions de suivi et de prévention vers les infirmiers en santé au travail (IST). Le besoin est donc double : former davantage d'infirmiers, et garantir un haut niveau de qualification spécifique à la santé au travail.

La formation des infirmiers en santé au travail est encadrée par le décret n°2022-1644 du 27 décembre 2022 sur lequel s'appuie le référentiel de compétences et d'évaluation de la certification "Développer et mettre en œuvre les compétences spécifiques en prévention et santé au travail dans les missions d'un infirmier".

COMPÉTENCES ATTESTÉES

- Analyser l'organisation de l'entreprise en identifiant les interlocuteurs afin de mettre en œuvre des actions adaptées de santé au travail en tenant compte des contraintes économiques et du cadre réglementaire.
- Évaluer les risques professionnels en utilisant des approches qualitatives, des études de poste, des matrices emploi exposition ou quantitatives (métrologie, biométrie) afin de proposer des actions visant à prévenir l'altération de la santé des travailleurs
- Contribuer à la mise en place d'actions collectives de prévention et de promotion de la santé au travail au moyen d'actions de formation et d'information pour préserver la santé globale des travailleurs?
- Participer au suivi individuel adapté à l'état de santé du travailleur et à ses conditions de travail grâce à des visites d'information et de prévention afin de préserver sa santé et son employabilité?

Favoriser le maintien en emploi afin de prévenir la désinsertion professionnelle en identifiant les situations à risque et en mobilisant les acteurs et les outils du maintien en emploi
Intégrer l'exercice infirmier au sein de l'équipe pluridisciplinaire en santé au travail, afin de mettre en œuvre des actions de prévention collectives et individuelles, notamment au moyen de l'application de protocoles de délégation

Secteur d'activité et type d'emploi

RÈGLEMENTATIONS D'ACTIVITÉ

Loi du 20 juillet 2011 et décrets d'application du 30 janvier 2012

Équipes pluridisciplinaires de santé au travail au sein des services de prévention et de santé au travail (SPST)

Entretiens infirmiers permettant un suivi rapproché des salariés, alternativement, par le médecin du travail et par l'infirmier

Loi El Khomri du 8 août 2016

Possibilité pour les infirmiers en santé au travail d'assurer les visites d'embauches et de suivi des salariés sans risque particulier, appelées désormais Visites d'Information et de Prévention (VIP)

Décret du 26 avril 2022

Possibilité de délégation des visites de pré-reprise et de reprise ainsi que la visite médicale de mi-carrière

Missions de l'infirmier en santé au travail

Définies par le Code de la santé publique (Art. L. 4311-3 à 10 du CSP)

Confiées par le médecin du travail, sous sa responsabilité, dans le cadre de protocoles écrits (Art. R. 4623-14 du Code du Travail) en coordination avec tous les acteurs des SPST

Aspects éthiques

Comme tout professionnel de santé, l'infirmier en santé au travail est tenu au secret médical

Également soumis au Code de déontologie et au secret professionnel

Voies d'accès

PRÉREQUIS À L'ENTRÉE EN FORMATION

être infirmier diplômé d'État

être en poste dans un service de santé au travail ou pouvoir présenter une promesse d'embauche ou pouvoir réaliser un stage d'un minimum de 150h pendant l'année universitaire

être encadré par un médecin du travail et/ou un IDE spécialisé en santé au travail pendant l'année universitaire, notamment pour la réalisation des travaux d'application

PRÉREQUIS À LA VALIDATION

Être en poste dans un service de santé au travail ou pouvoir réaliser un stage de 420 heures (3 fois 1 mois) pendant l'année universitaire

Être encadré par un médecin du travail ou un IDE spécialisé en santé au travail (titulaire du DIUST ou d'une licence en santé au travail) pendant l'année universitaire, notamment pour la réalisation des travaux d'application

COMPOSITION DU JURY — FORMATION CONTINUE

Le responsable pédagogique de la certification de l'établissement certificateur,

2 professionnels externes à la certification et justifiant d'une expérience professionnelle en lien avec la certification, avec une compétence particulière en santé au travail (médecin, infirmière, ergonomes, psychologue du travail, etc.)

Base légale

Date de décision	27/02/2026
Durée de l'enregistrement	3 ans
Date d'échéance de l'enregistrement	27/02/2029
Date de dernière délivrance possible	26/08/2029

Pour plus d'informations

Fiche officielle (France Compétences)

<https://www.francecompetences.fr/recherche/rs/7519/>

Où se former

Formations référencées	6
Organismes	6
Régions couvertes	4
Prix indicatif	2 500 € – 5 000 €
Durée	660 h

Offre de formation — MonCompteFormation (Caisse des Dépôts), licence ouverte.

Entrées et sorties de formation

Entrées en formation	8
Parcours menés à terme	0
Taux d'achèvement	0 %
Période	09/2026

Entrées et sorties — Caisse des Dépôts (open data), tous organismes confondus.

Demande CPF — formations engagées

Dossiers CPF engagés	14
Montant total engagé	64 200 €
Coût moyen par dossier	4 586 €
Durée moyenne	627 h
Période	07/2026 – 09/2026
Reste à charge titulaire	37 %
France compétences	32 %
France Travail	20 %
Entreprise	9 %
Compte d'engagement citoyen	1 %

Formations engagées via le CPF — Caisse des Dépôts (open data), tous organismes confondus.